



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Shared Prosperity Dignified Life



International
Labour
Organization



***Le rôle des parlementaires dans l'accélération de la
réalisation de l'autonomisation économique des femmes
dans le cadre de l'ODD 5
dans la région arabe :
priorité aux politiques en matière de soins***

Une réunion régionale organisée par l'Union interparlementaire et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Mercredi 31 janvier et jeudi 1er février 2024
Réunion régionale en ligne

Comptes rendus analytiques

Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Séance d'ouverture	3
III.	Séances et discussions.....	3
	<i>Séance 1</i> : Le Programme 2030 et les progrès accomplis dans la réalisation des ODD dans la région arabe et dans le monde	4
	<i>Séance 2</i> : En quoi l'ODD 5 est-il un catalyseur pour la réalisation de tous les ODD ? Comment évolue-t-il dans la région arabe ?.....	5
	<i>Séance 3</i> : ODD 5.4 — L'économie des soins et l'autonomisation économique	7
	<i>Séance 4</i> : Faire progresser les politiques du travail relatives au travail domestique et de soins	8
	<i>Séance 5</i> : Opportunités offertes par la promotion des droits du personnel d'aide à la personne rémunéré	10
	<i>Séance 6</i> : Je prends soin de faire ma part : faire progresser l'égalité en matière de travail domestique et de soins au parlement et par son entremise	11
IV.	Conclusions.....	12

I. Introduction

La réunion régionale sur Le rôle des parlementaires dans l'accélération de la réalisation de l'autonomisation économique des femmes dans le cadre de l'ODD 5 dans la région arabe : priorité aux politiques en matière de soins, co-organisée par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) et l'Union interparlementaire (UIP), en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) avait vocation à revenir sur le rôle joué par les parlementaires dans la réalisation de l'objectif 5 (ODD 5) des objectifs de développement durable, qui porte sur l'égalité des sexes dans la région arabe. Cette réunion en ligne de deux jours, qui a eu lieu le mercredi 31 janvier et le jeudi 1er février 2024, a porté sur les liens entre l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes, les politiques en matière de soins, le développement du capital humain et la dignité ainsi que les droits des dispensateurs et des bénéficiaires de soins.

Présidée par des représentantes du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, cette réunion divisée en six séances a mis l'accent sur la mise en commun des bonnes pratiques et des stratégies destinées à promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans la région arabe, en donnant la priorité aux politiques en matière de soins.

Elle a rassemblé 35 parlementaires (29 femmes et 6 hommes) de 18 pays arabes, ainsi que 55 observateurs (personnel parlementaire, responsables gouvernementaux et représentants d'organisations internationales et de la société civile).

II. Séance d'ouverture

Mme Cynthia López Castro (parlementaire mexicaine et Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP) ; **Mme Mehrinaz Al-Awadhi** (Directrice du Groupe sur l'équité entre les sexes, la population et le développement inclusif de la CESAO) ; **Mme Susan Michael Eldhagen** (Directrice régionale d'ONU Femmes pour les États arabes) et **Mme Ruba Jaradat** (Directrice régionale de l'OIT pour les États arabes) ont prononcé des allocutions d'ouverture.

Dans ces allocutions, les oratrices ont souligné le rôle essentiel joué par les parlementaires pour faire évoluer les cadres juridiques en matière de soins et réaliser l'ODD 5, qui porte sur l'égalité des sexes. Elles ont signalé les conséquences dramatiques de la crise de la COVID-19 sur le secteur du soin et sur la participation économique des femmes et souligné le lien entre les soins et les objectifs de développement durable (ODD), notamment l'objectif 8 sur le travail décent. Elles ont aussi insisté sur l'importance d'investir dans l'économie des soins.

III. Séances et discussions

Séances de la journée 1

Mme Farida Ilimi Haddouche (parlementaire algérienne et Première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP) a présidé les séances de la première journée.

Tout au long de leur travail, les participants ont plaidé en faveur d'un cessez-le-feu à Gaza en soulignant son urgence.

Séance 1 : Le Programme 2030 et les progrès accomplis dans la réalisation des ODD dans la région arabe et dans le monde

Cette séance a été animée par **Mme Maisaa Youssef** (Responsable du Groupe de coordination du Programme 2030 et des ODD de la CESAO), qui a déploré, en dépit des louables efforts des États arabes, la lenteur des progrès enregistrés dans la région par les indicateurs des ODD figurant dans le Programme 2030.

Mme Jana El Baba (Spécialiste du développement durable de la CESAO), a présenté un panorama des progrès réalisés en matière de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) dans la région, à la lumière des dix-sept objectifs, de leurs indicateurs et des politiques qui s'y rapportent. Elle a souligné les efforts consentis par les États arabes pour réaliser les ODD et leurs cibles, tout en reconnaissant que les indicateurs du développement restent obstinément bas, ce qui est en partie attribuable aux conflits, notamment la guerre à Gaza. Sa présentation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 se fondait sur les données figurant dans un rapport, prochainement publié par la CESAO, consacré aux réformes juridiques destinées à promouvoir l'égalité des sexes et à lutter contre le harcèlement sexuel ainsi qu'aux initiatives en faveur de l'autonomisation financière. Les difficultés que représentent la collecte des données et les inégalités entre les sexes ont été soulignées, six pays arabes figurant parmi les 20 pays du monde les moins bien placés en matière d'égalité. Les récessions économiques provoquées par les conflits ont été relevées, notamment la hausse du chômage, l'accroissement de la dette publique et la diminution des recettes fiscales. La marginalisation des femmes arabes, tout particulièrement dans des secteurs peu rémunérateurs tels que l'agriculture et la pêche, a été qualifiée d'entrave à la réalisation des ODD. De surcroît, le rôle fondamental des parlements arabes pour relever des défis tels que l'indépendance limitée, la faiblesse du contrôle parlementaire, les divisions politiques, la corruption, le détournement de fonds publics et les contraintes en matière de libertés civiles a été mis en exergue, soulignant la nécessité de l'action parlementaire en faveur du développement durable.

Mme Aleksandra Bkagojevic (Responsable du Programme de développement international de l'UIP) est intervenue pour expliquer comment les parlements du monde entier peuvent contribuer à la mise en œuvre des ODD. Elle a mis l'accent sur le rôle joué par les parlementaires dans la mise en œuvre mondiale des ODD, en insistant sur l'importance de la participation des parlements à la présentation de rapports exposant les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ODD dans le cadre des Examens périodiques universels (EPU) de l'ONU. Elle a évoqué les efforts consentis ces quatre dernières années et souligné des points clés, y compris les difficultés et les succès rencontrés par les parlements nationaux. Les réponses des parlements à une enquête de l'UIP portant sur la participation du parlement aux EPU a révélé que la majeure partie des parlements consultés étaient au courant de ce processus, mais que la moitié seulement d'entre eux figuraient sur le plan de

consultations qui leur avait été fourni. Bien qu'un quart seulement des EPU présentés mentionnent le parlement comme ayant contribué au rapport, l'analyse de l'évolution progressive des EPU montre que les parlements participent de plus en plus fréquemment à ce processus.

Les discussions qui ont suivi ont mis l'accent sur l'importance de la participation du parlement à l'autonomisation économique des femmes à l'échelle mondiale et présenté les efforts déployés en Égypte et au Koweït. Des difficultés telles que les inégalités en matière d'éducation et d'emploi, les écarts de salaire et l'accès limité aux ressources ont été pointées du doigt, tout comme la nécessité d'un échange concret entre les pays en matière de politiques et de législation. Parmi les exemples cités figuraient les lois du Koweït sur les droits des travailleuses du secteur domestique et de soins et celles qui protègent les femmes de la violence domestique.

Les participants ont également présenté l'expérience de leur pays en matière de lutte pour l'égalité des sexes. En dépit d'énormes difficultés, la République arabe syrienne ne déroge pas à son engagement en faveur du développement durable par le biais de lois telles que la Loi n° 23 de 2014, qui accorde une couverture sociale aux hommes et aux femmes, et la Loi n°2 de 2016, qui encourage la croissance des petites entreprises et la participation des femmes. Le Conseil suprême pour les femmes de Bahreïn, créé en 2001, ne ménage pas ses efforts pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation économique. Au Liban, la Commission sur les femmes et les enfants de l'Assemblée nationale a tenu, pendant la pandémie de COVID-19, des auditions publiques participatives qui lui ont permis de comprendre les problèmes rencontrés par les femmes et a instauré une procédure pour y remédier. L'Arabie saoudite a annoncé une hausse de la population active féminine et de la contribution économique des femmes dans le sillage de la mise en œuvre, dans le pays, du plan intitulé Vision 2030, qui met en exergue l'importance des lois en faveur de l'égalité des sexes et de la participation des hommes pour réaliser l'égalité.

[Séance 2 : En quoi l'ODD 5 est-il un catalyseur pour la réalisation de tous les ODD ? Comment évolue-t-il dans la région arabe ?](#)

La séance a été animée par **Mme Nada Darwazeh** (Responsable du Centre pour les femmes de la CESAO).

Mme LEMONIA FOKAIDOU (Spécialiste de programme au Bureau régional d'ONU Femmes pour les États arabes) a souligné dans son exposé l'importance de l'ODD 5 et brossé un panorama de l'égalité des sexes dans le contexte des divers ODD. Elle a mis en évidence l'importance fondamentale de la réalisation de l'ODD 5, qui est le catalyseur de tous les autres ODD, en soulignant l'urgence de mettre un terme à la discrimination et à la violence que subissent les femmes et les filles tout en luttant pour l'égalité des sexes. À l'échelle mondiale, 15 % des indicateurs de l'ODD 5 ont été atteints, 61 % d'entre eux sont en bonne voie et 23 % restent loin du compte¹. La région arabe aura du mal à réaliser l'égalité des sexes d'ici 2030 en raison des entraves juridiques gênant actuellement la participation économique des femmes dans de nombreux pays de la région. Il ne s'agit pas d'une

¹ Voir : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/.

exception, 178 pays dans le monde conservant dans leur système juridique des entraves qui empêchent les femmes de participer pleinement à la vie économique et qui, cumulées à d'autres facteurs, privent 2,4 milliards de femmes en âge de travailler de l'égalité des chances sur le plan économique.

Mme Zeina Hilal (Responsable du Programme du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP) a présenté le Guide de l'UIP à l'usage des parlementaires intitulé [La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif](#). Elle a évoqué les outils pratiques et les études de cas de divers pays figurant dans le guide et incité les parlementaires à agir en s'appuyant sur le soutien disponible pour éliminer concrètement la discrimination entre les sexes. Les personnes présentes ont été invitées à puiser dans le guide une source d'inspiration donnant davantage de poids à leur travail parlementaire.

Les discussions qui ont suivi ont braqué les projecteurs sur plusieurs pays. Le Maroc a accompli des progrès significatifs en matière de défense des droits des femmes et de l'égalité des sexes en intégrant les principes de la justice et de l'égalité des sexes et des chances dans la Constitution du pays. De surcroît, la priorité accordée par l'Algérie à l'autonomisation économique des femmes et à leurs droits politiques et sociaux ne s'est pas démentie depuis l'indépendance, comme le prouvent les lois promouvant l'égalité des sexes dans le monde du travail, qui aident les femmes à progresser dans leur carrière jusqu'à occuper des postes à responsabilités et les protègent de la violence. Un participant égyptien a mis en avant la croissance économique accompagnant l'intégration des femmes dans la population active du pays, en soulignant que la réalisation de la parité constituait l'une des priorités du plan d'action Vision 2030 de l'Égypte. Les efforts visant à lever les barrières culturelles et à éliminer les politiques du travail sexistes ont débuté, dans le cadre de la collaboration qui s'est établie entre le Conseil national pour les femmes et des entités internationales telles que la Banque Mondiale, avec le soutien de l'Ambassade britannique en Égypte. Ce travail a pour but d'améliorer l'égalité des sexes dans le secteur privé grâce à diverses initiatives, parmi lesquelles l'évaluation, le recrutement, le développement professionnel, les politiques destinées à préserver l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, et de lutter contre le harcèlement et la discrimination sur le lieu de travail.

En outre, la discussion a mis en évidence les énormes progrès réalisés en matière d'égalité des sexes en République arabe syrienne et en Arabie saoudite. En République arabe syrienne, les engagements constitutionnels et les réformes juridiques facilitent la réalisation de l'égalité des sexes en droits et en chances. Des efforts ont été entrepris pour aligner la législation sur les ODD et améliorer l'accès des femmes à l'éducation, aux soins médicaux et à l'emploi. En parallèle, en Arabie saoudite, les initiatives entrant dans le cadre du plan Vision 2030 ont permis des avancées en matière d'autonomisation plurisectorielle des femmes. Les réformes visent avant tout à instaurer un environnement de travail sûr, à garantir l'égalité des chances et à accroître la participation économique des femmes. Parmi les mesures importantes figurent l'interdiction de la discrimination salariale et la mise en œuvre de programmes destinés à aider les femmes qui travaillent. Dans ces deux pays, les indicateurs de la participation économique ont nettement progressé, ce qui est révélateur d'une évolution favorable à l'égalité des sexes.

Séance 3 : ODD 5.4 — L'économie des soins et l'autonomisation économique

Mme Nada Darwazeh (Responsable du Centre pour les femmes de la CESAO) a animé cette séance, qui a débuté par un exercice pratique à l'intention des participants, mené par **M. Wessel van den Berg** (Responsable principal du plaidoyer d'Equimundo), dans le but d'expliquer les conséquences de l'exercice de différentes professions et activités de soin sur la capacité de prendre librement, dans la vie quotidienne, des décisions en matière d'organisation et d'utilisation du temps. Ce travail a confirmé que les femmes assument la majeure partie des responsabilités en matière de soin, rémunérées ou non, et ont peu de temps de loisir par rapport aux hommes.

Les discussions ont souligné la nécessité impérative que les hommes assument leur part des responsabilités familiales afin d'améliorer l'autonomisation économique des femmes et d'instaurer un équilibre dans la société. De surcroît, la répartition traditionnelle des rôles entre les sexes a été considérée comme perpétuant les inégalités, les femmes assumant de façon prédominante les responsabilités en matière de soins. Toutefois, les choses bougent progressivement dans la région arabe, où la participation des femmes à la prise de décision politique s'accroît et où les parlements plaident en faveur d'une redéfinition des normes de la société. Les normes culturelles ont été mises en exergue, tout comme la nécessité que les hommes participent de façon équitable aux tâches domestiques et à la garde des enfants. L'évolution du rôle des femmes parlementaires est révélatrice d'une rupture avec les rôles traditionnellement dévolus aux deux sexes, ce qui reflète un changement dans les perceptions de la société et ouvre la voie à une plus grande égalité.

Par ailleurs, **Mme Rouba Arja** (Responsable des affaires sociales de la CESAO) s'est penchée dans sa présentation sur la question de la responsabilité en matière de soins dans la région arabe, en mettant l'accent sur les cadres juridiques et politiques de la région. Elle a mis en évidence le rôle prédominant des femmes dans les tâches familiales non rémunérées, qui influe sur leur intégration dans la population active et leur accès à un rôle d'aidantes rémunérées. Parmi les défis à relever figurent la protection sociale et les conditions de travail favorables devant être assurées aux dispensateurs de soins, qui devraient faire l'objet de cadres politiques encourageant la reconnaissance de ce statut, la redistribution des responsabilités domestiques et de soin non rémunérées et la représentation du personnel d'aide à la personne rémunéré. Les efforts consentis par la région arabe ont été salués, mais considérés comme insuffisants, les politiques en matière de congés devant être étendues, les arrangements de travail assouplis et les structures de garde des enfants sur le lieu de travail améliorées. La contribution de la CESAO à l'amélioration de l'économie des soins a été soulignée, tout particulièrement ses [études sur l'autonomisation économique des femmes et les responsabilités en matière de soins](#), qui ont révélé les difficultés institutionnelles à intégrer les activités de soin dans les politiques et les stratégies et souligné la nécessité d'adopter des optiques et des lois sectorielles reconnaissant l'intersectionnalité.

Au cours de cette séance, les discussions ont mis en valeur l'engagement de l'Algérie en faveur de la participation des femmes à la prise de décision et de leur accès à l'éducation. Les progrès réalisés par Oman depuis les années 70 ont été relevés, les femmes excellant dans divers secteurs, dont la diplomatie et la promotion des investissements. En République arabe syrienne, les femmes vivant dans les zones rurales jouent un rôle fondamental dans la prestation de soins, ce qui rend

indispensable l'autonomisation économique des femmes et leur autonomie dans la prise de décision, en dépit des difficultés.

La conclusion de la première journée a fait ressortir les difficultés qui entravent la réalisation des ODD dans la région arabe, tout particulièrement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La nécessité de disposer de lois reconnaissant les responsabilités en matière de soins et les répartissant différemment pour permettre l'autonomisation économique et garantir les droits et la dignité des aidants et des bénéficiaires des soins a été soulignée. Les parlementaires ont été invités à adopter des lois soutenant l'autonomisation économique des femmes, notamment l'égalité salariale, la protection contre le harcèlement sur le lieu de travail et les investissements dans l'économie des soins. Ils ont été incités à se tenir bien informés dans le domaine du soin et des droits qui s'y rapportent pour faciliter la réforme de la législation.

Séances de la journée 2

Mme Aida Naseef Ayyoub (parlementaire égyptienne et Deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP) a présidé les séances de la deuxième journée.

[Séance 4 : Faire progresser les politiques du travail relatives au travail domestique et de soins](#)

M. Oussama Safa (Chef de la Section de la justice sociale de la CESAO), a animé la quatrième séance, qui a débuté par une présentation des normes internationales du travail relatives au travail domestique et de soins par **Mme Zeina Mezher** (Responsable du Projet WE CARE de l'OIT). Dans cet exposé, l'accent a été mis sur l'importance de respecter les normes internationales du travail pour atteindre les objectifs que constituent la justice sociale, le travail décent, la stabilité économique, la réduction de la pauvreté, le développement durable et la coopération internationale. L'exposé a mis en exergue la contribution des parlementaires et leur rôle de conseil en préalable à l'adoption des conventions sur le travail et des accords bilatéraux sur la main d'œuvre ainsi que l'offre, par l'OIT, de l'assistance technique requise par les citoyens et les responsables politiques en matière de normes internationales du travail et d'adaptation des politiques nationales. La ratification de la Convention sur l'égalité de rémunération, illustrée par des exemples de la région arabe, a été présentée comme un élément clé, que les parlements peuvent promouvoir. La présentation a aussi mis l'accent sur le rôle joué par les parlementaires dans la promotion du respect national des normes internationales du travail, tout particulièrement pour ce qui est des normes s'appliquant au secteur du soin, par exemple le congé parental. La discussion a porté sur la contribution des parlementaires à la recherche empirique, la législation, la formulation des politiques, le suivi du budget sensible au genre ainsi que sur les pressions qu'ils peuvent exercer en faveur de l'instauration, entre les employeurs, les travailleurs et le gouvernement, d'un dialogue social visant à garantir l'adoption et l'application des normes.

La séance s'est poursuivie par des présentations de parlementaires. **La Dr Inaya Ezzedine** (parlementaire libanaise) a souligné la nécessité d'amendements législatifs, tout particulièrement

dans les lois sur le travail, permettant des arrangements de travail souples qui promeuvent l'égalité des sexes et la justice sociale tout en préservant les droits des femmes à la fois sur leur lieu de travail et dans leur vie de famille. Elle a fait part de l'expérience du Liban, qui a présenté en 2023 deux projets de loi favorables aux familles. L'accent avait été mis sur l'égalité des chances pour les enfants et les mères et sur les avantages de l'enseignement dès la petite enfance et des arrangements de travail souples. Les amendements législatifs proposés en 2023 prévoyaient également le prolongement du congé maternité à 14 semaines, la création d'un congé paternité, des pauses pour allaiter, des dispositions relatives aux garderies sur les lieux de travail ou, en cas d'impossibilité, l'attribution de subventions, ainsi que l'élimination des clauses discriminatoires spécifiquement en lien avec les responsabilités domestiques et de soin des femmes dans la loi sur la sécurité sociale. Ces deux projets de loi ont fait suite à une procédure participative comportant des auditions publiques destinées à définir les besoins, des consultations nationales et la production de connaissances.

Mme Mayada Shreem (parlementaire jordanienne) a relaté l'expérience de la Jordanie, qui a fait évoluer la législation de soutien aux aidants, notamment l'assurance-maternité et les programmes de prise en charge dans les crèches, dans le cadre des lois sur la sécurité sociale. L'objectif consistait à protéger les droits du personnel d'aide à la personne rémunéré et de promouvoir la parité et la participation économique des deux sexes. La réforme portait sur les inégalités salariales, l'emploi précaire et les contrats de courte durée. Sur la base des amendements, des fonds ont été attribués aux programmes de protection sociale destinés aux mères, ce qui a bénéficié à 28 000 familles environ et a permis d'offrir aux mères qui travaillent une aide financière et des structures de garde des enfants. La loi amendée contraint les employeurs à fournir des structures de garde des enfants, allégeant les responsabilités familiales et facilitant leur redistribution. Des difficultés persistent toutefois, notamment du point de vue du respect des mesures par les employeurs et de la réticence de certains salariés à faire valoir leurs droits. Les campagnes de sensibilisation organisées par le ministère sont indispensables pour informer les citoyens des droits qui leur sont garantis par cette loi. L'exemple de l'article 69 du Code du travail, qui protège les femmes enceintes, les personnes souffrant d'un handicap et les travailleurs de nuit a été cité. Tandis qu'il accordait aux femmes une plus grande liberté professionnelle, certains critiquaient son caractère vague, qui autorisait une intervention ministérielle susceptible de restreindre les perspectives d'emploi des femmes, ce qui était en contradiction avec les clauses luttant contre la discrimination. Cet article a été amendé en 2023.

Les discussions qui ont suivi ont porté sur les exemples et les pratiques de différents pays. La loi sur l'égalité de rémunération du Liban impose des pénalités à un employeur exerçant une discrimination entre les travailleurs hommes et femmes. Cette discrimination peut toutefois concerner le choix des bénéficiaires des programmes de renforcement des capacités et de formation, ce qui influe sur la carrière et le développement professionnel ainsi que sur l'accès des femmes à des postes à responsabilités.

Un participant de la République arabe syrienne a souligné les conséquences des crises économiques sur les conditions de vie et les soins médicaux, en plaidant en faveur de propositions soutenant les aidants et le congé parental. Le pays a présenté des lois protégeant les droits des enfants et créant

des institutions destinées à prendre en charge et éduquer les enfants placés. En outre, des organisations s'occupent d'améliorer la prise en charge des personnes souffrant de maladies chroniques et des personnes âgées.

En Mauritanie, des efforts ont été consentis pour affecter des budgets aux garderies et à l'éducation et la formation des femmes et des filles, ainsi que pour garantir l'égalité de rémunération devant la loi.

Dans son récent document, le Parlement arabe a abordé les entraves économiques à l'autonomisation des femmes et promu l'égalité des sexes. La rédaction de lois et de résolutions destinées à améliorer les droits des femmes aux échelons régional et international, tout en autonomisant les femmes parlementaires arabes et en mettant à jour les cadres juridiques, a figuré au nombre des efforts déployés.

Le rôle joué par les parlementaires dans la discussion des accords internationaux sur les normes, ainsi que leur contribution, ont également été abordés. Très souvent, les parlements n'interviennent qu'à la suite du gouvernement, au moment de la ratification, ce qui limite la capacité du législateur à proposer des amendements aux projets de loi. La nécessité de l'établissement d'un dialogue interne entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs pour débattre d'un congé parental équitable permettant de remédier à la discrimination subie par les femmes dans l'emploi a aussi été débattue. Le parlement a un rôle essentiel à jouer pour encourager de tels dialogues et assurer le suivi de la mise en œuvre des normes établies, notamment en organisant des auditions, en consultant la société civile et en entendant les plaintes. Pour réaliser les réformes requises, il ne faut pas sous-estimer l'importance des efforts de sensibilisation.

[Séance 5 : Opportunités offertes par la promotion des droits du personnel d'aide à la personne rémunéré](#)

Mme Rouba Arja (Responsable des affaires sociales de la CESAO) a animé la cinquième séance, qui comportait un exposé sur les droits du personnel d'aide à la personne rémunéré, présenté par **Mme Sophia Kagan** (Conseillère technique principale FAIRWAY du Bureau régional de l'OIT pour les États arabes). La main d'œuvre mondiale du secteur du soin rémunéré compte 381 millions de personnes, en grande partie des femmes, qui travaillent principalement dans le domaine médical, dans l'enseignement et dans le secteur du travail domestique. La reconnaissance des tâches domestiques et de soin non rémunérées, leur redistribution, la représentation du personnel d'aide à la personne et le renforcement des capacités en matière de négociation collective figurent au nombre des composants essentiels du travail décent. Il est indispensable de tenir compte de groupes vulnérables tels que les travailleurs domestiques, dont les migrants et les travailleurs du secteur informel. Les investissements nationaux prometteurs finançant des trains de mesures de nature à transformer le domaine du soin ont été mentionnés, tout particulièrement dans l'enseignement, les soins médicaux et le travail social. Il est indispensable d'analyser les aspects financiers et opérationnels requis par le financement durable des soins, de définir les lacunes et de promouvoir des solutions innovantes, ainsi que d'entreprendre des analyses juridiques et politiques visant à garantir le travail

décent dans les professions du soin et à améliorer la représentation et la participation des travailleurs aux dialogues sociaux et aux activités syndicales.

Des interventions et des contributions de parlementaires décrivant les diverses approches susceptibles de promouvoir les changements de politique destinés à garantir les droits du personnel d'aide à la personne rémunéré ont suivi. La discussion a mis en évidence le plan stratégique de la République arabe syrienne en faveur de l'égalité des sexes, dont les priorités sont l'autonomisation économique, la réduction de la violence domestique, la hausse de la participation des femmes à la prise de décision, les soins médicaux et l'accès à l'éducation. Les obstacles entravant la garde des enfants et l'emploi des femmes au Liban, notamment le caractère insuffisant du financement et la différence de qualité entre les crèches publiques et privées, ainsi que la nécessité de préconiser l'assouplissement de la loi sur le travail ont également été évoqués.

La discussion a mis en exergue les inégalités entre les sexes à l'échelle mondiale en matière de rémunération et de responsabilités domestiques et de soin, exacerbées par la COVID-19, et souligné la nécessité d'un leadership politique global, d'investissements en matière d'égalité des sexes et de réformes visant à intégrer cette question dans les stratégies nationales. Les pays arabes ayant les mêmes besoins, il a été proposé d'établir à l'échelle nationale des instances syndicales chargées de contrôler la réglementation, les salaires et les régimes s'appliquant au personnel d'aide à la personne, afin d'apporter des améliorations socio-culturelles et de veiller à ce que les cadres juridiques ne négligent pas les normes pertinentes au niveau de la société.

En conclusion de cette séance, les participants ont souligné la difficulté, pour les femmes, de trouver un équilibre entre les tâches domestiques et le travail rémunéré et préconisé d'accroître les structures de garde des enfants et l'implication des femmes dans les activités syndicales pour améliorer l'élaboration des politiques, tout en renforçant la protection sociale du personnel d'aide à la personne et les mesures le protégeant contre le harcèlement au travail.

[Séance 6 : Je prends soin de faire ma part : faire progresser l'égalité en matière de travail domestique et de soins au parlement et par son entremise](#)

M. Oussama Safa (Chef de la Section de la justice sociale de la CESAO) a animé la dernière séance de la réunion, qui s'est ouverte sur un exposé de **M. Wessel van den Berg** (Responsable principal du plaidoyer d'Equimundo), présentant les rapports intitulés [La situation des pères dans le monde](#) (State of the World's Fathers 2023) et [Comprendre les masculinités : l'enquête internationale sur les hommes et l'égalité des sexes \(International Men and Gender Equality Survey - IMAGES\) - Moyen-Orient et Afrique du Nord](#). Cette présentation a souligné l'importance des réformes politiques visant à impliquer davantage les hommes dans les tâches familiales, ce qui bat en brèche les stéréotypes. Ces rapports mettent en lumière les prises de position de plus en plus favorables aux réformes du domaine du soin adoptées par les hommes, l'importance des politiques relatives au soin et la prise en compte de préoccupations telles que le coût de la vie. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la valeur élevée de l'aide à la personne. Toutefois, les rapports montrent que les jeunes et les hommes plus âgés continuent à ne pas se sentir très concernés par l'égalité des sexes,

l'implication s'améliorant progressivement chez les hommes dans la trentaine mais stagnant dans l'ensemble, tout particulièrement dans la région MENA. Les études révèlent également la répartition inégale des tâches domestiques et de soin non rémunérées, les hommes participant en général aux activités les moins exigeantes, par exemple jouer avec les enfants ou les emmener à l'école.

Au cours de la table ronde, **Mme Kouloub Faitah** (parlementaire marocaine) a présenté les réformes législatives récentes, à commencer par le Code de la famille de 2004, qui ont permis d'améliorer l'autonomisation et la protection contre la discrimination des femmes, tout particulièrement dans les zones rurales. Des efforts ont été consentis pour renforcer l'égalité des sexes dans la fonction publique, notamment par le biais de refontes juridiques visant à améliorer les conditions de travail des femmes tout en protégeant leurs droits, dans le respect du principe du partage des responsabilités au sein des familles marocaines. La Convention 183 de l'Organisation internationale du Travail sur la protection de la maternité a été intégrée dans le droit marocain le 13 avril 2011. De surcroît, des mesures ont été adoptées pour soutenir les droits relatifs à la maternité et l'égalité répartition des responsabilités en matière de garde d'enfant, notamment des amendements aux Règlements généraux du service public, qui accordent aux salariés masculins 15 jours consécutifs de congé paternité et qui prolongent à 24 mois le congé accordé pour allaiter. Le Maroc s'est engagé à améliorer l'autonomisation économique des femmes par le biais d'initiatives telles que l'élargissement de l'offre de structures de garde des enfants, le renforcement de l'accès aux transports, l'amélioration des conditions de travail et la promotion de l'inclusion financière.

Dans son exposé, **M. Tim Loughton** (parlementaire britannique et Vice-Président du Groupe parlementaire multipartite sur la paternité au Royaume-Uni), a présenté les travaux visant à promouvoir la paternité. Il a mis en exergue l'évolution enregistrée au Parlement britannique ces dix dernières années, qui a permis aux parlementaires d'amener leurs enfants en séance et qui a porté le congé paternité à trois mois. Il a également souligné à quel point il est important que la législation concerne les deux parents.

IV. Conclusions

Des efforts considérables restent à déployer pour garantir la réalisation des ODD d'ici 2030. L'ODD 5 sur l'égalité des sexes en particulier, joue un rôle moteur pour la réalisation d'autres ODD tels que l'ODD 1, l'ODD 4 et tout particulièrement l'ODD 8. L'autonomisation économique des femmes est indispensable pour réaliser les ODD dans leur ensemble.

La région arabe, qui continue à avoir l'un des plus faibles pourcentages de femmes dans la population active, pourcentage estimé à 19,5 % en 2023 par l'OIT, continue à présenter l'un des écarts entre les sexes les plus criants du monde. Les femmes arabes assument la majeure partie des responsabilités domestiques et familiales non rémunérées et consacrent 4,7 fois plus de leur temps à des activités de soin non rémunérées que les hommes, ce qui leur rend la participation au marché du travail difficile. Le personnel d'aide à la personne rémunéré, majoritairement féminin, œuvre dans des conditions tout sauf idéales et son travail est sous-estimé et sous-payé.

L'aide à la personne est un bien commun de la plus haute importance pour la société. La garde des enfants contribue par exemple au développement du capital humain et le soin des personnes âgées

et des personnes handicapées préserve leur dignité et leur bien-être. Les hommes jouent également un rôle dans la réalisation des tâches domestiques et de soin, rémunérées ou non. Leur rôle dans ce domaine est particulièrement important du point de vue du développement de l'enfant et de l'égalité des sexes. Les responsabilités domestiques et familiales ne doivent par conséquent pas incomber uniquement aux femmes.

Les parlementaires peuvent façonner les politiques et fixer les priorités, contribuant à constituer un cadre juridique solide. Ils peuvent promouvoir et superviser la mise en œuvre des lois portant sur l'autonomisation économique des femmes et l'économie des soins. Ils peuvent s'assurer que les responsabilités domestiques et de soin non rémunérées sont reconnues, réduites et redistribuées entre les différents acteurs et que le personnel d'aide à la personne rémunéré est représenté et reconnu. Les parlementaires peuvent améliorer les lois et les politiques visant à garantir l'égalité de rémunération, la protection contre le harcèlement au travail, le travail décent et la protection sociale. En investissant dans l'éducation, la sensibilisation, la collecte des données et les dialogues intersectoriels, il est possible de mettre en place les réformes requises et de garantir la redevabilité.

Il se manifeste actuellement un élan réel, tant à l'échelle internationale que dans les programmes nationaux des pays arabes, pour améliorer la participation économique des femmes grâce à l'engagement des parlements.
